

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-124/SG/FIN portant report sur l'exercice 1972 des crédits disponible à la date du 31 décembre 1971 sur le chapitres de dépenses en capital relatifs à la des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1971 et non terminées à cette date.

n° 72-124/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCEDate de publication  
28 janvier 1972Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1972Date du numéro  
10 février 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Sont réportés sur l'exercice 1972 du budget du territoire — budget d'équipement et d'investissement — avec leurs imputations actuelles et pour les montants indiqués ci-après, les crédits disponibles à la date du 31 décembre 1971 sur les chapitres de dépenses en capital relatifs à des opérations inscrites sur le budget de l'exercice 1971 non terminées à cette date :

Chapitre I.— Travaux d'équipement sur emprunts. —

#### article 3

\$ 1: Résidence des Mouettes ..... 1.640.270 —

#### article 3

\$ 4: Conduite refoulement des eaux ..... 33.853.926

Chapitre II.— Travaux d'équipement et d'investissement. —

#### article 3

\$ 1-1: Ecoles de Djibouti ..... 8.192.422 —

#### article 2

\$ 1-4: Camp des gardes ..... 6.048.084 —

#### article 2

\$ 1-5: Prison de Gabode ..... 450.400 Total des crédits à reporter ..... 50.185.102